

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 11 Juin 2026 à 18h00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200068799-20260611-D2026-6-5-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2026

Publication : 19/06/2026

Acte rendu exécutoire après visa du contrôle de légalité et publication par la mise en ligne sur le site internet.

**Date de convocation :
5 juin 2026**

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 46

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 3

Nombre de membres excusés : 1

Nombre de membres absents : 5

L'an deux mille vingt-six, le onze juin à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le cinq juin deux mille vingt-six.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le cinq juin deux mille vingt-six.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du même code.

Objet : Composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Valérie CATHERINE				X	
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Pierrette MAURICE					X
Mme Sandrine PARISY			M. Sylvain DELANGE		
M. Hervé PONDEMER	X				
LA VILLETTE					
M. Arnaud BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémie MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
Mme Vanessa LARCHER	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
TERRES-DE-DRUANCE					
Mme Isabelle PAUTRET	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Anthony LEROYER	X				
NOUES-DE-SIENNE					
M. Christophe ENGUEHARD	X				
Mme Noémie ESNOULT	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
M. Sylvain LEROYER	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
Mme Anita GUILLOUET	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Catherine BROCHET	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Edward LAIGNEL	X				
Mme Sandrine LEPETIT			M. Edward LAIGNEL		
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. James LOUVET	X				
Mme Cécile RAULD					X
Mme Caroline TORTORICI	X				
M. Frédéric TREFEU					X
VALDALLIERE					
M. Frédéric BROGNIART					X
Mme Noëlle BRU	X				
M. Romain LE MOAL	X				
M. Patrice LEPAINTEUR	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Mathilde SOINARD	X				
VIRE NORMANDIE					
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Eddy COUTARD	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	X				
Mme Maryse DUVAUX	X				
M. Corentin GOETHALS			Mme Marie-Ange CORDIER		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
Mme Marie-Line GUEDJ	X					
M. Sébastien LEBRUN	X					
M. Michel LELARGE	X					
Mme Hélène LEPRINCE	X					
M. Patrice MARCHAND	X					
M. Pascal MARTIN	X					
Mme Valérie OLLIVIER	X					
M. Régis PICOT						X
M. Alexandre PORÉE	X					
Mme Martine ROBBES	X					
M. Jacques SALLARD	X					
TOTAL	46		0	3	1	5
Nombre de Membres en exercice	55					
Nombre de conseillers présents	46					
Quorum	28					
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	49					

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Par délibération n°D2026-5-4-6 du 11 mai 2026 le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a procédé à la création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et en a validé les modalités de composition.

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées est ainsi composée de **29 membres titulaires** et **12 membres suppléants**, désignés parmi les membres des conseils municipaux des communes membres, comme suit :

Communes	Nombre de sièges Titulaires	Nombre de sièges Suppléants
Vire Normandie	6	
Soulevre-en-Bocage	3	
Condé-en-Normandie	3	
Valdallière	3	
Noues de Sienne	2	
Terres de Druance	1	1
Landelles et Coupigny	1	1
Saint-Denis-de-Méré	1	1
Campagnolles	1	1
Saint-Aubin-des-Bois	1	1
Beaumesnil	1	1
La Villette	1	1
Le Mesnil Robert	1	1
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	1	1
Pontécoulant	1	1
Pont-Bellanger	1	1
Périgny	1	1
TOTAL	29 sièges	12 sièges

Il est précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant au sein de la commission. **Pour les communes ne disposant que d'un seul siège, les désignations des suppléants au sein de cette instance devront respecter l'ordre du tableau des élections municipales.**

Les représentants des communes au sein de la CLECT sont soit désignés par délibération du Conseil communautaire de l'Intercom sur proposition des communes ;

La durée du mandat des membres de la CLECT est celle du mandat de conseiller municipal. En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, il est pourvu au remplacement dans les mêmes formes.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire de valider la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suivante :

Communes	Nombre de sièges Titulaires	Noms des élus candidats	Nombre de sièges Suppléants	Noms des élus candidats
Vire Normandie	6	Mme Maryse DUVAUX		
		Mme Nicole DESMOTTES		
		M. Pascal MARTIN		
		M. Lucien BAZIN		
		M. Jacques SALLARD		
		Mme Hélène LEPRINCE		
Soulevre-en-Bocage	3	M. Régis DELIQUAIRE		
		M. James LOUVET		
		Mme Caroline TORTORICI		
Condé-en-Normandie	3	M. Sylvain DELANGE		
		Mme Pierrette MAURICE		
		Mme Sandrine PARISY		
Valdallière	3	M. Patrice LEPAINTEUR		
		M. Patrick POUPION		
		Mme Noëlle BRU		
Noues de Sienne	2	Mme Marie GIUDICELLI-IDRE		
		Mme Sandrine BRODIN		
Campagnolles	1	M. Christophe DESMOTTES	1	Mme Hélène LEMAZURIER
Beaumesnil	1	M. Gilles PORQUET	1	M. Bernard CLOUARD

Landelles-et-Coupigny	1	M. Denis JOUAULT	1	M. Pascal DEBROIZE
La Villette	1	M. Arnaud BREARD	1	Mme Anne-Marie RANSON
Le Mesnil Robert	1	M. Anthony LEROYER	1	Mme Valérie VIVÉ
Saint-Denis-de-Méré	1	Mme Vanessa LARCHER	1	M. Gervais BALLUAIS
Sainte-Marie-Outre-l'Eau	1	Mme Catherine GARNIER	1	M. Samuel ENGUEHARD
Pontécoulant	1	Mme Gislaine MARIE	1	Mme Ingrid LEGRUSLEY
Pont-Bellanger	1	M. Jean-Pierre MURIER	1	Mme Martine TREMPU
Périgny	1	M. Jérémy MORU	1	M. Olivier DUCHATELLIER
Saint-Aubin-des-Bois	1	Mme Anita GUILLOUET	1	M. Nicolas PERIERS
Terres de Druance	1	Mme Isabelle PAUTRET	1	M. Régis LEROUX
TOTAL		29 sièges		12 sièges

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	49	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS
Secrétaire de séance

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



